

Présentation des structures de recherche en création ou en restructuration dans le cadre du contrat quinquennal 2021-2025

**Commission de la recherche du Conseil académique
du 3 septembre 2020
Délibération 2020/09/CR-033**

Vu le code de l'éducation, notamment ses articles L.712-5, L712-6-1-II

Vu les statuts de l'Université Toulouse III – Paul Sabatier et notamment l'article 38 ;

Considérant l'évaluation de L'Hcéres au titre du contrat quinquennal 2021-2025 pour l'ensemble des structures de recherche dont l'UT3 – Paul Sabatier est tutelle ;

Après en avoir délibéré, les membres de la Commission de la recherche émettent un avis favorable pour l'ensemble des structures de recherche (document joint).

La Commission de la recherche fait toutefois la recommandation d'effectuer une analyse en séance pour chaque unité dans l'objectif d'un accompagnement qui s'avèrerait nécessaire pour certaines d'entre-elles.

Toulouse, le 4 septembre 2020

Le Président,



Jean-Marc BROTO

Nombre de membres : 40
Nombre de membres présents ou représentés : 27

Nombre de voix favorables : 27
Nombre de voix défavorables : 0
Nombre d'abstention : 0
Ne prend pas part au vote : 0